



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2013 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Monsieur le Maire, Francis Deroo
Madame la conseillère Paola L. Hawa
Messieurs les conseillers Jay Van Wagner, Ryan Young, Gerry Lavigne, James Anderson et Michel Bouassaly.

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le Maire Francis Deroo agit comme président de la présente séance.

Madame Lucie Gendron, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

02-024-13 Ouverture de la séance

Il est proposé par James Anderson
Appuyé par Michel Bouassaly

D'ouvrir la séance ordinaire du 11 février 2013. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

02-025-13 Ordre du jour

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Jay Van Wagner

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

02-024-13 Ouverture de la séance
02-025-13 Ordre du jour

- 2. Période de questions allouée aux personnes présentes**
- 3. Dépôt de la correspondance**
- 4. Adoption de procès-verbaux du conseil**
 - 02-026-13 Adoption de procès-verbaux
- 5. Conseil d'agglomération**
 - 5.1. Orientations du conseil
 - 02-027-13 Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 28 février 2013
 - 5.2. Autres sujets
- 6. Sécurité publique**
- 7. Développement communautaire**
 - 02-028-13 Adoption du nouvel horaire d'été à la bibliothèque
- 8. Urbanisme**
 - 8.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 8.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
 - 8.3. Autres sujets
- 9. Services techniques**
 - 9.1. Autorisation de dépenses
 - 02-029-13 Octroi de contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016 – Appel d'offres public
 - 02-030-13 Octroi de contrat pour l'acquisition de bacs roulants bruns pour la collecte des matières organiques– Appel d'offres sur invitation
 - 9.2. Conclusion de contrats
 - 9.3. Acceptation de plans
 - 9.4. Réception de travaux
 - 9.5. Autres sujets
 - 02-031-13 Autorisation d'aller en appel d'offres public dans le cadre de la collecte des matières organiques

- 10. Environnement**
- 11. Développement économique et touristique**
- 02-032-13 Signalisation directionnelle pour stationnements publics
- 12. Finances**
- 12.1. dons / promotions / aides financières
- 02-033-13 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières
- 12.2. Autres sujets
- 02-034-13 Adoption de la majoration de la grille salariale de 2,3% pour l'année 2013 pour les cadres
- 02-035-13 Adoption des comptes
- 13. Administration et greffe**
- 13.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
- 13.2. Opérations Immobilières
- 13.3. Autres sujets
- 02-036-13 Résolution d'appui au projet de répartition des fonds attribués aux CLD et aux organismes partenaires
- 02-037-13 Demande de révision au MDDEFP du projet de règlement afin de compenser entièrement les municipalités pour la récupération et la valorisation des matières résiduelles
- 14. Ressources humaines**
- 14.1. Contrats et ententes
- 02-038-13 Directeur général
- 14.2. Autres sujets
- 15. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**
- 02-039-13 Adoption du règlement numéro 753 décrétant des dépenses en immobilisations pour la réfection du réseau routier municipal et un emprunt de 700 000 \$
- 02-040-13 Adoption du règlement numéro 756 relatif au transport de la neige usée
- 16. Dépôt de documents**
- 17. Certificats de crédit**
- 18. Levée de la séance**
- 02-041-13 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
M. Belleau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encadré de l'ordre du jour envisagé; ▪ Délai pour adopter un règlement après avis de motion; ▪ Glissade de neige au carnaval.
M. Vaugeois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services offerts aux personnes handicapées mentales; ▪ Demande entente de services pour personnes vulnérables.
M. Provost	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permanence du directeur général; ▪ Demande copie de l'entente des cadres; ▪ Ponts d'étagement.
M. Provost	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stationnements utilisés par commerçants et leurs employés.
M. Vaugeois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dons à Partage Action
M. Belleau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permanence du directeur général; ▪ Demande copie du contrat du directeur général.

3. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	DESTINATAIRE	OBJET	SIGNATAIRE

4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

02-026-13 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 janvier 2013;

Il est proposé par Michel Bouassaly
Appuyé par Jay Van Wagner

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

5. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

5.1. ORIENTATIONS DU CONSEIL

02-027-13 Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 28 février 2013

ATTENDU QUE le maire d'une municipalité liée doit se prononcer au Conseil d'agglomération sur les sujets à l'ordre du jour en se basant sur les orientations obtenues du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gerry Lavigne
Appuyé par Ryan Young

De mandater monsieur le maire, Francis Deroo, à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 28 février 2013, en se basant sur les informations obtenues et celles présentées lors de la réunion et ce dans les meilleurs intérêts de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adoptée à l'unanimité.

5.2. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

02-028-13 Adoption du nouvel horaire d'été à la bibliothèque

ATTENDU QUE les usagers demandent une augmentation des heures d'ouverture ;

ATTENDU la recommandation de la Directrice des Loisirs à l'effet d'adopter le nouvel horaire d'ouverture de la bibliothèque pour l'été 2013 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola L. Hawa
Appuyé par Michel Bouassaly

D'adopter le nouvel horaire d'ouverture de la bibliothèque pour l'été 2013 dont copie est jointe en annexe «A».

Adoptée à l'unanimité.

8. URBANISME

8.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

9. SERVICES TECHNIQUES

9.1. AUTORISATION DE DÉPENSES

02-029-13 Octroi de contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016 – Appel d'offres public

ATTENDU QUE les appels d'offres ont été ouverts à l'Hôtel de Ville le 31 janvier 2013;

ATTENDU les recommandations du Directeur des services techniques à l'effet d'octroyer le contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016 au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE l'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour deux périodes additionnelles d'une année chacune pour un maximum de cinq ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par James Anderson

De conclure un contrat avec la compagnie JR Services sanitaires, au montant annuel de 127 434,19 \$, taxes incluses, pour la collecte et le transport des ordures ménagères du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016 avec possibilité de prolongation de deux années.

D'autoriser une dépense maximale de 100 000,00 \$ jusqu'au 31 décembre 2013, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-451-00-436 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

02-030-13 Octroi de contrat pour l'acquisition de bacs roulants bruns pour la collecte des matières organiques – Appel d'offres sur invitation

ATTENDU QUE les appels d'offres ont été ouverts à l'Hôtel de Ville le 4 février 2013;

ATTENDU les recommandations du Directeur des services techniques à l'effet d'octroyer le contrat pour l'acquisition de bacs roulants bruns pour la collecte des matières organiques au plus bas soumissionnaire conforme :

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola L. Hawa
Appuyé par Ryan Young

De conclure un contrat avec la compagnie Loubac Inc., pour l'acquisition de bacs roulants bruns pour la collecte des matières organiques.

D'autoriser une dépense maximale de 70 848,17 \$, taxes incluses, à être financée à même un emprunt au fonds de roulement au montant de 67 767.14\$. Ce dernier sera remboursé sur une période de cinq (5) ans comme suit :

Pour l'année 2013	13 555,14 \$
Pour l'année 2014	13 553,00 \$
Pour l'année 2015	13 553,00 \$
Pour l'année 2016	13 553,00 \$
Pour l'année 2017	13 553,00 \$

Adoptée à l'unanimité.

9.2. CONCLUSION DE CONTRATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

9.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

9.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

9.5. AUTRES SUJETS

02-031-13 Autorisation d'aller en appel d'offres public dans le cadre de la collecte des matières organiques

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Paola L. Hawa

D'autoriser le Directeur des services techniques à procéder à un appel d'offres public dans le cadre de la collecte des matières organiques.

Adoptée à l'unanimité.

10. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

02-032-13 Signalisation directionnelle pour stationnements publics

ATTENDU QUE la Ville désire se doter d'enseignes directionnelles indiquant la localisation et le nombre de cases de ses stationnements publics;

ATTENDU QUE le Comité de développement économique recommande l'implantation de telles enseignes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Bouassaly
Appuyé par James Anderson

De retenir les services d'une firme chargée de la conception des enseignes, de préparer les documents d'appel d'offres requis par la ville dans le but d'aller en soumissions;

D'autoriser une dépense maximale de 20 000\$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2012 pour les services de la firme.

Adoptée à l'unanimité.

12. FINANCES

12.1. *DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES*

02-033-13 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières
--

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE la demande correspond aux critères de la Politique de dons de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gerry Lavigne
Appuyé par Paola L. Hawa

D'autoriser la dépense et le paiement aux organismes suivants, à savoir :

1. 200.00 \$ à Marike Domanski pour un appui financier afin de participer à une compétition en juillet 2013;
2. 250.00 \$ au Centre d'action bénévole de l'Ouest de l'Île pour un soutien financier afin de maintenir leur programme 'Popote Roulante', un programme qui dessert un grand nombre de personnes âgées dans la ville.

D'autoriser une dépense maximale et le paiement de la somme de 450,00 \$, taxes incluses, pour le paiement des aides financières mentionnées ci-haut à même le poste budgétaire 02-190-00-991 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

12.2. *AUTRES SUJETS*

02-034-13 Adoption de la majoration de la grille salariale de 2,3% pour l'année 2013 pour les cadres

ATTENDU QUE conformément à la recommandation du Directeur général à l'effet que l'échelle salariale des employés cadres soit majorée de 2,3%;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jay Van Wagner
Appuyé par Michel Bouassaly

D'approuver la majoration de la grille salariale de 2,3% pour l'année 2013, ceci rétroactivement au 1^{er} janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

02-035-13 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gerry Lavigne
Appuyé par Jay Van Wagner

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 12 février 2013;

394 861,10 \$

+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 janvier 2013

9 675 027,74 \$

Total :

10 069 888,84 \$

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 31 janvier 2013

277 419,34 \$

Adoptée à l'unanimité.

13. ADMINISTRATION ET GREFFE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13.3. AUTRES SUJETS

02-036-13 Résolution d'appui au projet de répartition des fonds attribués aux CLD et aux organismes partenaires
--

ATTENDU QUE l'entente intervenue en 2008 entre la Ville de Montréal et chacun des CLD/CDEC de l'Île de Montréal est échue depuis le 31 mars 2012 ;

- ATTENDU les négociations actuellement en cours visant la nouvelle entente avec le gouvernement du Québec portant sur les CLD pour les années financières 2012-2013 à 2014-2015 ;
- ATTENDU QUE la Ville de Montréal a mandaté la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation afin qu'elle dépose une série de recommandations sur la valorisation du développement économique local ;
- ATTENDU QUE ladite commission considère qu'il est opportun, dans un souci de servir avec efficacité et cohérence les besoins des entrepreneurs, de s'appuyer d'abord sur le renforcement du réseau des organismes CLD et CDÉC grâce à l'optimisation et la consolidation de leurs services ;
- ATTENDU QUE ladite commission est d'avis que la présence d'un écosystème dynamique, intégré, consolidé et financé adéquatement doit prévaloir sur le territoire de l'agglomération de Montréal afin de proposer une offre de services plus performante aux entrepreneurs et aux entreprises ;
- ATTENDU le rapport de la firme Zins Beuchesne et Associés du 14 mars 2012 qui souligne de manière non équivoque qu'il existe des disparités importantes dans la dotation des CLD de l'île de Montréal, en particulier entre ceux qui oeuvrent sur le territoire de l'ex-Ville de Montréal et ceux qui sont actifs dans les ex-banlieues et villes liées ;
- ATTENDU la recommandation de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation à l'effet que l'Administration mandate la Direction du développement économique et urbain de poursuivre, avec des ressources financières supplémentaires, l'objectif d'assurer une meilleure équité dans l'allocation de l'enveloppe budgétaire selon l'approche multicritères retenue dans le cadre de l'Entente CLD 2008-2012 (répartition selon quatre critères de même pondération, soit le nombre d'établissements, d'emplois, de chômeurs et la population active) ;
- ATTENDU le projet de répartition des fonds attribués aux CLD et aux organismes partenaires déposé par la Direction du développement économique et urbain le 16 juillet 2012 qui respecte ladite recommandation de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Bouassaly
Appuyé par Paola L. Hawa

D'appuyer le projet de répartition des fonds attribués aux CLD et aux organismes partenaires déposé par la Direction du développement économique et urbain le 16 juillet 2012 et d'en informer la Direction de l'urbanisme et du développement économique afin que celle-ci veille à son adoption par le comité exécutif de la Ville de Montréal dans le cadre de la nouvelle entente avec le gouvernement du Québec portant sur les CLD pour les années financières 2012-2013 à 2014-2015.

Adoptée à l'unanimité.

02-037-13 Demande de révision au MDDEFP du projet de règlement afin de compenser entièrement les municipalités pour la récupération et la valorisation des matières résiduelles

ATTENDU QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de partager, à parts égales entre les entreprises et les municipalités, les dépenses associés à la gestion des matières 'Autres' qui, sans être désignées dans le règlement, doivent être traitées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation ;

ATTENDU QUE l'engagement du gouvernement du Québec pris dans le cadre de l'Entente de partenariat en 2006 était d'en arriver, en 2010, à une indemnisation complète des coûts et la collecte sélective ;

ATTENDU QUE cet engagement avait été entériné à l'unanimité par l'Assemblée nationale ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans la mise en place des systèmes de collecte sélective, à toute réduction de la participation financière des entreprises aux coûts de la collecte sélective ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Paola L. Hawa

Que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de réviser le projet de règlement de façon à compenser entièrement dès 2013 la Ville pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

Que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue fasse parvenir copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, à la FQM ainsi qu'au président de l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité.

14. RESSOURCES HUMAINES

14.1. CONTRATS ET ENTENTES

02-038-13 Directeur général

- ATTENDU la résolution numéro 07-263-11 ;
- ATTENDU QUE l'article 2, 3^e paragraphe du contrat de travail individuel du directeur général prévoit que la Ville se réserve le droit d'offrir un statut d'emploi permanent à cet employé ;
- ATTENDU QUE le Conseil désire se prévaloir de cette clause et modifier le contrat de travail à durée déterminée du directeur général en contrat de travail à durée indéterminée ;
- ATTENDU QUE le directeur général accepte cette modification ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gerry Lavigne
Appuyé par Jay Van Wagner

De confirmer la permanence d'emploi de M. Martin Bonhomme au poste de Directeur général à compter du 11 février 2013.

Les conditions de travail seront celles prévues à l'entente des cadres en vigueur en y ajoutant une allocation mixte mensuelle pour utilisation de véhicule personnel de 225 \$.

Adoptée à l'unanimité.

14.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

15. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

NOTE : Le règlement est lu au long par la greffière.

02-039-13 Adoption du règlement numéro 753 décrétant des dépenses en immobilisations pour la réfection du réseau routier municipal et un emprunt de 700 000 \$

- ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Francis Deroo, lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2013, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gerry Lavigne
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le règlement numéro 753 dont copie est jointe en annexe «B».

Adoptée à l'unanimité.

02-040-13 Adoption du règlement numéro 756 relatif au transport de la neige usée

ATTENDU QU' en vertu des articles 4, 6 et 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1), toute municipalité locale peut adopter des règlements en matière de l'environnement et dans l'exercice de son pouvoir réglementaire prévoir toute prohibition;

ATTENDU QUE l'entreposage de neige usée peut être une source de contamination du sol, des eaux de surface et souterraines et avoir des répercussions sur la végétation environnante;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Francis Deroo, lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2013, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jay Van Wagner
Appuyé par Paola L. Hawa

D'adopter le règlement numéro 756 dont copie est jointe en annexe «C».

Adoptée à l'unanimité.

16. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 22 janvier 2013 au 11 février 2013;
- Liste des commandes du 1^{er} janvier 2013 au 31 janvier 2013;
- Compte-rendu du Comité de circulation et sécurité publique le 27 novembre 2012;
- Compte-rendu du Comité de développement économique du 27 novembre 2012.

17. CERTIFICATS DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par les résolutions suivantes :

02-029-13	02-030-13	02-032-13	02-033-13
02-034-13	02-035-13		

Le 12 février 2013,

Michael Finnerty
Trésorier

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

02-041-13 Levée de la séance

Il est proposé par Michel Bouassaly
Appuyé par Jay Van Wagner

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h .

Adoptée à l'unanimité.

Francis Deroo
Maire

Lucie Gendron
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales.